



**COMPTE RENDU INTEGRAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11
AVRIL 2022**

DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNIAIRE, Mme Juliette HAIM

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-16

Objet : Approbation du projet et du plan de financement du renforcement de réseau électrique basse tension à partir du poste Delhomme par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (2606300091AER)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Renforcement du réseau BT à partir du poste Delhomme

Dépense prévisionnelle HT : 122 778.75 €

Dont frais de gestion : 5 846.61 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED : 122 778.75 €

Participation communale : Néant

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier

Décision adoptée à l'unanimité (17 voix)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le **15 AVR. 2022**



Le Maire
S. BERNARD

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE, Mme Juliette HAIM

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-17

Objet : Approbation et autorisation de signature de la convention avec le syndicat Ardèche Drôme Numérique pour déployer le réseau public de fibre optique sur les propriétés communales.

Monsieur le Maire expose qu'une convention est proposée par le syndicat Ardèche Drôme Numérique pour le déploiement du réseau public de fibre optique, nécessitant le passage en propriétés privées communales.

Les parcelles concernées sont principalement des parcelles situées sur les écarts de la commune, mais aussi des parcelles situées en milieu dense comme au réservoir du Coquillon ou au Foyer JJ Coupon. Leur liste et la façon dont elles sont impactées figurent dans le projet de convention annexé. Celui-ci prévoit enfin l'inscription de ces servitudes à la Conservation des Hypothèques, aux frais du Syndicat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le projet de convention avec ADN pour déployer le réseau public de fibre optique sur les propriétés communales,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer ladite convention.

Décision adoptée à l'unanimité (17 voix)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le **15 AVR. 2022**



Le Maire
S. BERNARD

DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNIAIRE, Mme Juliette HAIM

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-18

Objet : Subvention pluriannuelle pour la restructuration de l'hôpital local

Monsieur le Maire rappelle qu'un engagement avait été pris par le conseil municipal du mandat précédent d'accompagner financièrement le projet de restructuration de l'hôpital de Buis-les-Baronnies.

Cet engagement d'un montant de 500 000 € s'est concrétisé par l'inscription d'une première tranche financière au BP 2018 d'un montant de 70 000 €. Le premier versement qui en a découlé, effectué en 2019, s'inscrit dans la programmation pluriannuelle suivante : 6 tranches de 70 000 € de 2019 à 2024, et une septième tranche de 80 000 € en 2025. Un engagement budgétaire de 70 000 € est donc proposé pour 2022, correspondant à la quatrième tranche de cet échéancier de versements.

A la demande des services de la trésorerie, ces sommes sont imputées sur le compte 2041482, en subvention d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs que le marché de travaux pour la restructuration de l'hôpital a été signé à la fin de l'année 2021 et qu'après une phase d'études, les travaux proprement dit pourraient démarrer à la fin de l'année 2022 pour une durée minimale de quatre ans.

Au regard des éléments exposés, il est proposé :

- D'approuver l'échéancier de la participation communale au projet de restructuration de l'hôpital local,
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire au budget 2022, la somme de 70 000 € au compte 2041482 en dépenses d'investissement.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, l'échéancier de la participation communale au projet de restructuration de l'hôpital local,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire au budget 2022, la somme de 70 000 € au compte 2041482 en dépenses d'investissement.

Décision adoptée à l'unanimité (17 voix)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le 15 AVR. 2022



Le Maire
S. BERNARD

DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE, Mme Juliette HAIM

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-19

Objet : Reversement de la dotation forfaitaire de voirie à l'intercommunalité

Monsieur le Maire expose que la Dotation Forfaitaire à orientation Voirie 2022 a été attribuée à la commune en conseil départemental du 7 février 2022, pour un montant de 20 087 €.

Conformément à nos engagements avec la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale, Monsieur le Maire propose le reversement total de cette subvention à l'intercommunalité. Il précise par ailleurs que l'enveloppe de travaux intercommunaux de voirie s'élèvera, en 2022, au montant prévisionnel de 78 000 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, le reversement total de la dotation forfaitaire Voirie 2022 à la Communauté de Communes des BaronnieS en Drôme Provençale

Décision adoptée à l'unanimité (17 voix)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le 15 AVR. 2022

Le Maire
S. BERNARD



DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-20

Objet : Tarifs du camping municipal

Monsieur le Maire expose que les tarifs de notre camping municipal nécessitent d'être revalorisés, ces derniers étant restés stables pendant plus de 10 ans.

La revalorisation proposée vise une augmentation de recettes d'au moins 10% à activité constante, sur la base de l'exploitation de l'année 2021.

L'évolution proposée est la suivante, pour une application à partir du 16 avril 2022 :

	Prix unitaires 2021	Prix unitaires 2022
ADULTE /JOUR	3,00 €	3,50
Personne de 13 à 18 ans	3,00 €	3,50
ENFANT JUSQU'À 13 ANS	1,80 €	1,80 €
CAMPING CAR /JOUR	5,50 €	6,50
VOITURE/JOUR	2,50 €	2,50 €
MOTO/JOUR	2,00 €	2,00 €
FOURGON et VAN/JOUR	4,50 €	5,00
BRANCHEMENT ELECTRIQUE /JOUR	3,80 €	4,20
ANIMAUX/JOUR	1,50 €	1,50 €
GARAGE MORT/JOUR	3,00 €	3,00 €
GARAGE MORT/JOUR/JUILLET et AOUT	10,00 €	10,00 €
CARAVANE/JOUR	3,00 €	3,00 €
TENTE/JOUR	2,50 €	2,50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, les nouveaux tarifs du camping municipal applicables à compter du 16 avril 2022.

Décision adoptée à l'unanimité (18 voix)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le 15 AVR. 2022



Le Maire
S. BERNARD

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-21

Objet : Participation financière des maîtres-nageurs sauveteurs pour l'utilisation d'une partie du bassin de la piscine municipale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que depuis 2018, les maîtres-nageurs sauveteurs utilisent une partie de la piscine municipale pour dispenser des cours de natation et d'aquagym en tant que travailleurs indépendants. A ce titre une contrepartie financière leur a été demandée pour cette mise à disposition, un forfait de 100 euros par maître-nageur et pour la saison. Monsieur le Maire précise par ailleurs que cette activité n'est pas réalisée sur le temps de travail rémunéré par la collectivité.

Afin de poursuivre le développement de l'activité nautique sur la saison 2022, il est proposé de reconduire cette mise à disposition et ce montant de contrepartie financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, la proposition d'utilisation d'une partie du bassin par les maîtres-nageurs sauveteurs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une participation financière de 100 euros par maître-nageur pour la période estivale 2022
- **MANDE** Monsieur le Maire à signer tout document venant en application de la présente délibération

Décision adoptée à l'unanimité (18 voix)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le 15 AVR. 2022



Le Maire
S. BERNARD

DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-22

Objet: Budget principal - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'arrêter la gestion comptable 2021 du budget principal de la commune. Il propose :

- d'approuver le compte de gestion 2021 du trésorier, en concordance avec le compte administratif 2021 de la commune,
- d'approuver le compte administratif 2021 de la commune selon les résultats suivants :

Investissement 2021 :

- Dépenses :	1 012 115.26
- Recettes :	775 541.47
- Résultat d'exercice :	-236 573.79
- Excédent d'invest. 2020 reporté :	44 187.52
- Solde d'exécution cumulé :	-192 386.27 (déficit)

Fonctionnement 2021 :

- Dépenses :	2 464 741.41
- Recettes :	2 807 008.70
- Résultat d'exercice :	342 267.29
- Excédent de fonct. 2020 reporté :	200 000.00
- Solde d'exécution cumulé :	+542 267.29 (excédent)

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le compte de gestion principal 2021 du trésorier, en concordance avec le compte administratif principal 2021 de la commune
- **APPROUVE**, le compte administratif principal 2021 de la commune tel que précisé dans la présente délibération

Monsieur le Maire se retirant pour le vote,

Décision adoptée à 14 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

15 AVR. 2022



Le Maire
S. BERNARD

DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-23

Objet : Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2021

Après avoir examiné le compte administratif 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement :

A. Résultat de l'exercice (+ excédent, - déficit) :	342 267.29
B. Résultat antérieur reporté (idem) :	200 000.00
C. Résultat à affecter	542 267.29
= A+B, hors restes à réaliser	

Solde d'exécution de la section d'investissement :

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement :	-192 386.27
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 42 279.10

Besoin de financement :

E. = D+E :	234 665.37
------------	------------

AFFECTATION = C = G+H :

1) G. En réserve R1068 en investissement :	234 665.37 €
2) H. Report en fonctionnement R002 :	307 601.92 €

Décision adoptée à 15 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le **15 AVR. 2022**



DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-24

Objet : Contributions directes, taux des taxes locales 2022

Monsieur le Maire rappelle que l'article 16 de la loi de Finances pour 2020 n°2019-1479 du 28 décembre 2019 a acté la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les collectivités et le transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. Il précise par ailleurs qu'un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sera instauré à compter de 2023, chaîné avec le taux de taxe foncière Bâti.

Il propose pour 2022 de ne pas faire varier les taux communaux portant sur les trois taxes locales, Taxes Foncières Bâti et Non-Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises :

	Taux communaux 2021	Taux communaux 2022
Taxe Foncière – Bâti (TFPB)	33.96%	33.96%
Taxe Foncière – Non-Bâti (TFPNB)	97.71%	97.71%
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	19.70%	19.70%

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, les taxes locales 2022 dans les conditions précitées.

Décision adoptée à l'unanimité (18 voix)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le **15 AVR. 2022**



Le Maire
S. BERNARD

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-25

Objet : Vote du Budget Principal 2022

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget principal 2022. Ce budget joint en annexe présente les données financières suivantes :

Fonctionnement :

❖ Dépenses : 3 198 880.92 €

❖ Recettes : 3 198 880.92 €

Investissement :

❖ Dépenses : 1 680 924.50 €

❖ Recettes : 1 680 924.50 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le budget primitif principal 2022.

Décision adoptée à 15 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le 15 AVR. 2022



**Le Maire
S. BERNARD**

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-26

Objet : Financement des investissements inscrits au budget principal 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser un emprunt sur le budget primitif principal 2022, d'un montant de 295 259.36€ afin de financer les investissements inscrits.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, la proposition de Monsieur le Maire de réaliser un emprunt de 295 259.36 € sur le budget primitif principal 2022.
- **AUTORISE**, Monsieur le Maire à solliciter des organismes bancaires.

Décision adoptée à l'unanimité (18 voix)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le 15 AVR. 2022



Le Maire
S. BERNARD

DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-27

Objet : Budget eau et assainissement - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'arrêter la gestion comptable 2021 du budget de l'eau et de l'assainissement (AEP) de la commune.

Il propose :

- D'approuver le compte de gestion AEP 2021 du trésorier, en concordance avec le compte administratif AEP 2021 de la commune,
- D'approuver le compte administratif AEP 2021 de la commune selon les résultats suivants :

Investissement 2021 :

- Dépenses : 510 722,01 € TTC
- Recettes : 676 064,88 € TTC
- Résultat d'exercice : 165 342,87 € TTC
- Déficit d'investissement 2020 reporté : 85 253,80 € TTC
- Excédent d'investissement 2021 : **80 089,07 € TTC**

Exploitation 2021 :

- Dépenses : 214 504,43 € TTC
- Recettes : 315 943,53 € TTC
- Résultat d'exercice : 101 439,10 € TTC
- Excédent d'exploitation 2020 reporté : -
- Excédent global exercice 2021 : **101 439,10 € TTC**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le compte de gestion AEP 2021 du trésorier, en concordance avec le compte administratif AEP 2021 de la commune
- **APPROUVE**, le compte administratif AEP 2021 de la commune tel que précisé dans la présente délibération

Monsieur le Maire se retirant pour le vote,

Décision adoptée à 16 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le 15 AVR. 2022



Le Maire
S. BERNARD

DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-28

Objet : Budget eau et assainissement – Affectation du résultat d'exploitation de l'année 2021

Après avoir examiné le compte administratif AEP 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section d'exploitation :

A. Résultat de l'exercice (+ excédent, - déficit) :	101 439,10
Dont B. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs :	0
C. Résultat antérieur reporté :	0
D. Résultat à affecter	101 439,10 €
= A+B, hors restes à réaliser	

Solde d'exécution de la section d'investissement :

E. Solde d'exécution cumulé d'investissement :	+80 089,07
F. Solde des restes à réaliser d'investissement :	-132 869,46

Besoin de financement :

G. = E+F :	52 780,39
------------	-----------

../..

Délibération n°2022-28

AFFECTATION = D :

- 1) En réserve R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs : 0
- 2) En réserve R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1) : **101 439,10 €**
- 3) Report en exploitation R002 : **0**

Décision adoptée à 15 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le **15 AVR. 2022**



Le Maire
S. BERNARD

**DEPARTEMENT DE LA DRÔME – COMMUNE DE BUIS-LES-BARONNIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du lundi 11 avril 2022

Date de convocation : jeudi 7 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur BERNARD Sébastien, Maire

Présents :

MMES CORREARD V., DAOUD L., LUGUET M.H., MERTZ B., BREYTON A., HAIM J.

MM. BERNARD S., CLEMENT R., DONZE A., OLIVE A., POIRE C., TERRIBLE W., TREMORI M., HERVE N.

Excusés : M. Cédric TOURNIAIRE,

Pouvoirs : Pascale ROCHAS à Michel TREMORI, Emmanuelle VOELTZEL à Lisa DAOUD, Franck PARMENTIER à Rémy CLEMENT, Latifa ZOHARI à Virginie CORREARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa DAOUD

Délibération n°2022-29

Objet : Vote du budget eau et assainissement 2022

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le vote du budget Eau et Assainissement 2022. Ce budget joint en annexe présente les données financières suivantes :

Exploitation :

- ❖ Dépenses : 293 023.00 €
- ❖ Recettes : 293 023.00 €

Investissement :

- ❖ Dépenses : 608 751.17 €
- ❖ Recettes : 608 751.17 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE**, le budget primitif Eau et Assainissement 2022

Décision adoptée à 15 voix pour, 3 abstentions, 0 voix contre

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Publiée le **15 AVR. 2022**



Le Maire
S. BERNARD

Séance levée à 21h15